

Nombre de  
membres en  
exercice

**95**

Présents et  
représentés

**92**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY**

### **SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le trente du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre septembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy à Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

7 OCT. 2021

Déposée en  
Préfecture le

6 OCT. 2021

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GRÉBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

#### Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Catherine BOUVIER, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Sandrine DALL'AGLIO à Magali MUGNIER, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Bilel BOUCHETIBAT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Yannis SAUTY à Christian PETIT, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

#### Etaient excusé(e)s

Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Antoine de MENTHON

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## OBJET

### **OFFICE DE TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DU LAC D'ANNECY ET LE GRAND ANNECY**

*Etienne ANDRÉYS, rapporteur*

#### **1 – Contexte**

Le territoire du lac d'Annecy représente un espace touristique exceptionnel, grâce à une offre diversifiée et complémentaire basée sur des activités lacustres, de montagne et de campagne.

Le tourisme représente un secteur économique majeur pour le Bassin annécien, autour duquel les acteurs locaux, et notamment les collectivités territoriales, se sont structurés pour élaborer une véritable stratégie territoriale. Il s'agit pour eux de mutualiser leurs moyens et leurs compétences pour promouvoir une destination commune et renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Le Grand Annecy souhaite désormais développer un tourisme durable, raisonné et responsable avec une répartition plus équilibrée des flux sur son territoire. Il entend développer une offre structurée pour répondre aux défis environnementaux, notamment grâce à une nouvelle offre de mobilité saisonnière.

#### **2 – L'Office de Tourisme du Lac d'Annecy**

L'établissement dénommé « **Office de Tourisme du Lac d'Annecy** » (OTLA) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la Communauté d'agglomération du Grand Annecy.

Une équipe de 25 permanents assurent les missions relatives au bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, répartis dans 4 points informations ouverts toute l'année (Annecy, Saint-Jorioz, Veyrier-du-Lac et Talloires-Montmin) et dans points information saisonniers (Duingt, Menthon-Saint-Bernard, Sevrier, Alby-sur-Chéran et Fillière).

#### **3 – Objectif de la convention**

Le Grand Annecy porte une politique active en matière de développement économique autour de quatre filières d'excellence présentes sur son territoire : mécatronique, sport & outdoor, tourisme et industries créatives. Son action vise à mettre en place les meilleures conditions pour le développement des entreprises et de l'emploi sur son territoire. Ainsi, le Grand Annecy apporte un soutien aux têtes de réseau facilitant la structuration et la consolidation des filières d'excellence du territoire, l'OTLA étant la structure experte pour la filière touristique.

L'objectif de cette convention est de définir et développer les missions de l'OTLA sur cinq ans. Le Grand Annecy s'engage à soutenir l'OTLA dans la réalisation de ses missions compte tenu de l'enjeu et du poids économique que constitue le secteur touristique dans l'économie locale.

#### **4 – Missions de l'Office de Tourisme**

Il est proposé que le Grand Annecy pérennise le soutien à l'OTLA pour la réalisation des missions suivantes :

- Améliorer de façon permanente l'accueil et l'information des clientèles touristiques, ainsi que la promotion et l'attractivité de l'ensemble de la destination, en priorisant les basses et moyennes saisons : il s'agit d'accroître la fréquentation touristique du territoire sur ces périodes, allonger la durée des séjours et augmenter ainsi les retombées économiques associées, directes et indirectes.

- Garantir un accueil qualitatif des visiteurs sur le territoire, adapté à leurs besoins et intégrant les évolutions des attentes de cette clientèle. L'information délivrée doit être précise et refléter l'ensemble de l'offre touristique du territoire et des communes qui la composent.
- Participer à la mise en place des grands axes de la politique touristique portée par le Grand Annecy.
- Mettre en œuvre une stratégie de promotion de la destination à une échelle régionale, nationale et internationale, en coordination et en complémentarité avec les acteurs touristiques institutionnels. Les opérations de promotion doivent notamment prioriser les ailes de saison et mettre l'accent sur l'offre culturelle, patrimoniale et commerciale de tout le territoire du Grand Annecy.
- Renforcer ses services à destination des habitants en leur délivrant une information qui leur permettra d'avoir une meilleure connaissance du territoire pour profiter pleinement de l'offre de loisirs.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mises en œuvre dans le cadre de la marque territoriale *In Annecy Mountains* et ce jusqu'à la création d'une éventuelle structure qui pourrait être chargée de gérer cette marque. A ce jour, le plan d'actions proposé par le collectif des offices de tourisme et validé par les collectivités qui financent ce projet de marque territoriale est géré financièrement par l'OTLA.

## **5 – Modalités du partenariat**

Pour la mise en œuvre de la présente convention, le Grand Annecy s'engage à verser à l'OTLA :

- une subvention annuelle de fonctionnement. Celle-ci fera l'objet d'une délibération du Grand Annecy sur la base du projet présenté par l'OTLA ;
- une subvention annuelle d'équipement.

Le Grand Annecy s'engage à demander un avis technique à l'OTLA sur les projets structurants dans le domaine touristique (projet de territoire, PCAET, projets d'équipements collectifs touristiques...).

Enfin, le Grand Annecy s'engage à participer aux instances de gouvernance de l'OTLA dans le cadre prévu par ses statuts.

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de 5 années.

## **LE CONSEIL DECIDE :**

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Lac d'Annecy, fixant notamment les modalités de financement ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Lac d'Annecy, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

## **LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 91

ABSTENTION(S) : 1 (Patrick LECONTE)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.